Appel à Recycler Canada, Inc. Rapport annuel provincial

NOUVELLE-ÉCOSSE 2024

Date de remise : 26 juin 2025

Soumis par : Melissa St-Pierre, directrice, Est du Canada
Appel à Recycler Canada Inc.

Soumis à : Ministère de l'Environnement et du Changement climatique de la Nouvelle-Écosse

appel à recycler™
Sonne la charge pour le recyclage.™

Table des matières

1. À propos d'Appel à Recycler Canada 3

2. Résumé 4

3. Matériel et stratégies d'éducation du public 4

3.1. Campagnes de sensibilisation 5

3.2. Site Web et réseaux sociaux 5

3.3 Sensibilisation des consommateurs, recherche et développement 6

4. Système de collecte 7

5. Résultats et processus de collecte 9

5.1. Collections par chimie 10

5.2. Processus d'exploitation 12

6. Gestion des produits récupérés et traitement des matériaux 14

7. Financement du programme 16

8. Rapports organisationnels – Produits et dépenses 17

Annexe A – Conseil d'administration d'Appel à Recycler Canada 18

Annexe B – Membres d'Appel à Recycler la Nouvelle-Écosse 19

Annexe C – États financiers vérifiés 21

1. À propos d'Appel à Recycler Canada

Appel à Recycler est le premier et le plus important programme national de collecte et de recyclage des piles au Canada. Depuis 1997, il recueille, transporte et recycle en toute sécurité des piles domestiques pour le compte de fabricants, de détaillants, de distributeurs et d'autres producteurs assujettis de la Nouvelle-Écosse. Ces producteurs s'associent à Appel à Recycler pour sa rentabilité, sa transparence et ses normes de sécurité de pointe.

Appel à Recycler collecte, transporte et recycle en toute sécurité les piles grand public de toutes les chimies au nom de ses membres. Les membres du conseil d'administration comprennent des représentants de fabricants de batteries, de distributeurs, de détaillants et d'administrateurs indépendants. Pour une liste complète des membres du conseil d'administration, voir l'annexe A et l'annexe B pour une liste complète des membres d'Appel à Recycler en Nouvelle-Écosse.

Appel à Recycler continue d'offrir le programme de collecte, de transport et de recyclage des piles le plus sûr, le plus efficace, le plus transparent et le plus socialement responsable au Canada. Il s'agit du seul organisme de recyclage de piles au Canada certifié selon quatre normes de sécurité pour la collecte, le transport et le recyclage des piles : R2v3, ISO 14001, ISO 45001 et ISO 9001. Ces distinctions confirment le strict respect continu par Appel à Recycler d'exigences de sécurité strictes, son engagement envers l'environnement, la santé et la sécurité au travail, et son engagement à soutenir la province dans l'atteinte de ses objectifs en matière d'économie circulaire.

Appel à Recycler accepte les piles de toutes les chimies. Au lieu de se retrouver dans des sites d'enfouissement, les matériaux de toutes les batteries recyclables sont récupérés et réutilisés dans la fabrication de nouveaux produits tels que des piles, des ustensiles de cuisine et des appareils électroménagers, contribuant ainsi à une économie circulaire forte et durable au Canada.

Ce rapport décrit le rendement du programme en Nouvelle-Écosse par rapport au plan de gestion des batteries approuvé par **la province, depuis le lancement du programme le 1er juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2024**.

2. Résumé

Le 1er juillet 2024, Appel à Recycler a lancé son programme officiel de collecte et de recyclage des piles, dans le cadre de l'initiative de recyclage des piles domestiques de la province en vertu du *Règlement sur la gestion des ressources en déchets solides* de la Nouvelle-Écosse, pour les piles sèches autonomes et rechargeables à usage unique et de remplacement pesant moins de cinq kilogrammes et les batteries d'énergie électrique utilisées pour alimenter des appareils tels que les vélos et les trottinettes électriques. Ce programme fonctionne en pleine conformité avec le *Règlement sur la gestion des ressources en déchets solides* de la province et un plan de programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) approuvé par le ministère. Ce plan décrit des objectifs de rendement précis pour le programme jusqu'en 2029 et appuie les objectifs de la province en matière de protection de l'environnement et d'économie circulaire. En date du 31 décembre 2024, le programme de recyclage des piles de la Nouvelle-Écosse fonctionne au nom de 106 membres de l'industrie (voir l'annexe 2 pour la liste complète des membres d'Appel à Recycler la Nouvelle-Écosse).

Au cours de cette année inaugurale, les Néo-Écossais ont profité des 444 installations de collecte actives du réseau provincial d'Appel à Recycler pour déposer 95 907 kg de piles usagées. Parmi celles-ci, 74 534 kg étaient des piles à usage unique et 21 373 kg étaient des piles rechargeables.

En 2024, Appel à Recycler a lancé sa nouvelle marque grand public, *Recyclez vos Batteries, Canada !* avec une solide campagne de sensibilisation intégrant son réseau de partenaires de collection, ainsi que des promotions télévisées et en ligne mettant en vedette la légende du soccer canadien Christine Sinclair, ambassadrice nationale de la marque.

3. Matériel et stratégies d'éducation du public

Appel à Recycler se consacre continuellement à sensibiliser le public au recyclage des piles et à encourager les consommateurs à détourner leurs piles usagées des sites d'enfouissement. À cette fin, l'organisation met en œuvre une gamme de campagnes promotionnelles nationales en plein air, en ligne et à la télévision à l'appui d'événements tels que la Journée nationale des

piles (février), le Mois de la Terre (avril) et le Mois de l'économie circulaire (octobre), ainsi que des campagnes régionales ciblant spécifiquement les résidents de la Nouvelle-Écosse.

En 2024, Appel à Recycler a lancé sa nouvelle marque grand public, *Recyclez vos Batteries, Canada !*, conçu pour sensibiliser les consommateurs canadiens au recyclage des piles et encourager les comportements responsables en matière de recyclage des piles. La solide campagne de sensibilisation comprenait des affiches et des cartes de chevalet pour son réseau de partenaires de collection, ainsi que des promotions à la télévision et en ligne. Appel à Recycler a également considérablement augmenté la visibilité et les collectes de son programme grâce à sa nouvelle ambassadrice de la marque, la légende du soccer canadien Christine Sinclair, qui a participé à diverses campagnes de sensibilisation à *Recyclez vos Batteries, Canada !* et encourager les Canadiens à recycler leurs piles usagées.

3.1. Campagnes de sensibilisation

Cette année, Appel à Recycler a mené avec succès **des campagnes numériques et télévisées** pour promouvoir *Recyclez vos Batteries, Canada !* avec deux spots publicitaires percutants lors de la diffusion des Oscars et des comptes Facebook et Instagram rebaptisés dans les deux langues officielles.

Appel à recycler a profité du Mois de la Terre en avril pour éduquer les consommateurs au moyen **de blogues et de vidéos,** et a lancé un concours pour les consommateurs afin de transformer la sensibilisation en actions de recyclage des piles.

En tant qu'ambassadeur national de la marque *Recyclez vos Batteries, Canada !*, la légende canadienne du soccer Christine Sinclair a prêté sa voix à plusieurs initiatives éducatives visant à inspirer les consommateurs, les jeunes et les communautés à accroître le recyclage des piles. En octobre, elle a été la tête d'affiche de notre **campagne du Mois de l'économie circulaire**, qui comprenait une vidéo YouTube et des messages télévisés et en ligne de Christine encourageant les Canadiens à recycler leurs piles usagées.

3.2. Site Web et réseaux sociaux

Le nouveau programme *Recyclez vos Batteries, Canada !* lancé à la fin de l'année 2023, gagnant en popularité et en engagement des consommateurs tout au long de l'année. Le site a

attiré 21 313 visiteurs de la Nouvelle-Écoe en 2024, tandis que le site Web Appel à Recycler (Appel à Recycler.ca) a attiré 3 364 visiteurs. De plus, 3 182 visiteurs ont visité *le site Recyclez vos Batteries, Canada !* tout au long de l'année. Cet engagement élevé reflète l'impact des promotions continues d'Appel à Recycler, l'appel à l'action mémorable de la *campagne Recyclez vos Batteries, Canada !* et les conceptions accessibles des sites Web.

3.3 Sensibilisation des consommateurs, recherche et développement

Chaque année, Appel à Recycler commande un sondage mené par IPSOS afin d'évaluer la sensibilisation et les habitudes des Canadiens en matière de recyclage des piles dans les provinces réglementées. Afin d'établir un point de référence pour la Nouvelle-Écosse dès le début du programme de collecte des piles, 701 résidents de la province ont répondu à un sondage en ligne par l'intermédiaire du panel Ipsos I-Say.[1] L'étude de la Nouvelle-Écosse révèle que la plupart des résidents savent que les piles domestiques peuvent être recyclées (78 %) et sont tout aussi conscients de la recyclabilité des piles rechargeables et à usage unique. Sept sur dix disent qu'ils savent comment recycler les piles domestiques (71 %) et qu'elles sont considérées comme des déchets dangereux et ne devraient pas être jetées à la poubelle (72 %).

Le niveau de sensibilisation des Néo-Écossais se traduit dans leurs comportements : les deux tiers (67 %) s'engagent à recycler au moins une partie de leurs piles domestiques, tandis qu'un tiers (33 %) ont adopté une pratique de recyclage de toutes les piles. Plus de la moitié d'entre eux prennent régulièrement des précautions lors du stockage de leurs batteries. Bien que 70 % des personnes interrogées aient déclaré ne jeter aucune de leurs piles domestiques, 12 % ont déclaré qu'elles jetaient toutes leurs piles domestiques à la poubelle.

[1] L'enquête a été menée du 4 au 28 février 2025. Les résultats sont considérés comme exacts à +/- 4,3 points de pourcentage, 19 fois sur 20, par rapport à ce qu'ils auraient été si tous les adultes de la Nouvelle-Écosse avaient été interrogés.

En moyenne, les Néo-Écossais recyclent la moitié de leurs piles à usage unique et de leurs piles rechargeables (51 %). Le reste est stocké (25 %) ou jeté (19 %). Pour ceux qui jettent leurs batteries, 4 sur 10 le font pour des raisons de commodité et d'incertitude. Alors que certains s'en débarrassent parce que cela semble plus facile, d'autres ignorent les lieux de recyclage ou la recyclabilité de divers types de batteries, y compris le lithium et les batteries de vélos électriques.

Appel à Recycler utilisera les résultats du sondage de cette année pour élaborer des initiatives sur mesure afin de sensibiliser et d'encourager la gestion responsable des piles en fin de vie chez les Néo-Écossais.

Sensibilisation des consommateurs et incidences du recyclage	2024
Pourcentage de Néo-Écossais qui savent que les piles grand public peuvent être recyclées	78%
Pourcentage de Néo-Écossais qui recyclent **toutes** leurs piles grand public (%)	33%

4. Système de collecte

Le réseau de collecte d'Appel à Recycler en Nouvelle-Écosse comprend des installations de collecte dans des points de vente au détail, des services aux entreprises, des organismes publics, des fabricants et des collecteurs en gros. Un centre de collecte peut être public, c'est-à-dire accessible à tous, ou privé, avec un accès limité aux employés du lieu, par exemple. Appel à Recycler vise à localiser stratégiquement ses installations de collecte afin d'optimiser l'accès pratique à un point de dépôt de piles pour les résidents de la Nouvelle-Écosse. En 2024, 85 % des Néo-Écossais ont bénéficié d'un site *Recyclez* vos Batteries*, Canada !* dans un rayon de 15 km de leur domicile, dépassant ainsi l'objectif provincial de 80 %.

Un centre de collecte est considéré comme actif s'il s'est inscrit au programme Appel à Recycler en 2024, s'il a retourné une boîte complète ou un envoi en vrac de piles ou s'il a commandé une boîte de collecte de remplacement au cours de l'année civile. En 2024, il y avait 444 centres de collecte actifs en Nouvelle-Écosse, soit 92 dans le secteur public et 352 dans le secteur privé.

2024 Installations de collecte actives par accès

Public	92
Privé	352
Total	**444**

Le tableau suivant illustre la répartition des sites de collecte en Nouvelle-Écosse entre les secteurs. Dans les rapports futurs, ce graphique fournira des comparaisons d'une année à l'autre de la répartition des sites.

Installations de collecte actives 2024 par secteur

Secteur	2024
Services aux entreprises	89
Organismes publics	187
Fabrication	15
Vente au détail	131
Autre/Inconnu	22
Total	**444**

5. Résultats et processus de collecte

Appel à Recycler surveille son rendement en matière de collecte des piles et batteries en Nouvelle-Écosse depuis le début du programme volontaire dans la province, et depuis le 1er juillet, par rapport à son plan de gestion des piles approuvé par la province. Le programme volontaire, en place avant le lancement officiel du programme en milieu d'année, a fourni des

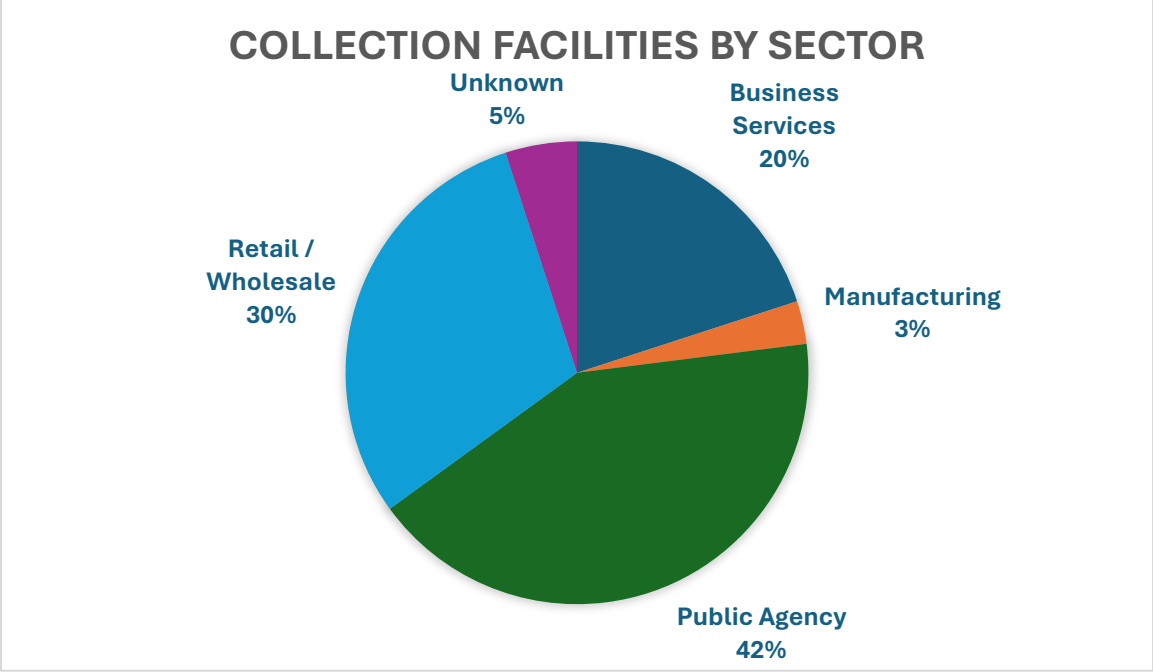

renseignements importants sur le rendement global de la province et nous permet de présenter des données sur l'ensemble de l'année 2024 dans cette section, sauf indication contraire.

En 2024, les Néo-Écossais ont déposé plus de 74 500 piles à usage unique auprès de *Recyclez vos Batteries, Canada !* ainsi que plus de 21 300 batteries rechargeables. Au total, 95 907 kg de piles usagées ont été détournés des sites d'enfouissement en Nouvelle-Écosse grâce au programme d'Appel à Recycler tout au long de l'année (y compris la période précédant le lancement du programme).

Le tableau suivant présente les collections pour l'ensemble de l'année 2024. Les futurs rapports

annuels comprendront une comparaison d'une année à l'autre des collections de piles en poids.

*Collectes d'Appel à Recycler en poids (kg)**

Type	2024
À usage unique (primaire)	74,534
Rechargeable	21,373
Total	**95,907**

Collectes de piles en Nouvelle-Écosse par habitant.

Type	Collections 2024 (Kg)	Collectes par habitant en 2024*
À usage unique (primaire)	74,534	0,07 kg
Rechargeable	21,373	0,02 kg
Total	**95,907**	**0,09 kg**

*Basé sur une population de 1 076 374 habitants, selon les Finances et le Conseil du Trésor de la province.

5.1. Collections par chimie

Les batteries rechargeables et à usage unique contiennent des composants différents, et chacune des deux catégories comprend différents types de batteries. Appel à Recycler fait le suivi des différents types de piles qu'il recueille pour le recyclage. Au cours de la période de référence 2024, parmi les collections de batteries rechargeables, les batteries lithium-ion, qui

sont couramment utilisées dans l'électronique grand public, les jouets et les outils électriques, ont été les plus fréquemment déposées (10 588 kg), suivies des petites batteries au plomb scellées (SSLA) avec environ la moitié de la quantité (5 477 kg). Dans la catégorie des piles à usage unique, les piles alcalines ont représenté 96 % des collectes, avec près de 72 000 kg collectés au cours de la période de 12 mois.

Collections de piles par chimie (en kilogrammes)*

Rechargeable		À usage unique	
	2024		2024
Ni-Cd	3,232	**Alcalin**	71,920
Ni-Mh	2,075	**Lithium**	2,614
Li-ion	10,588	**Mercure**	0
SSLA	5,477		
Total	**21,373**	**Total**	74,534

Les taux de récupération, exprimés en pourcentage, sont calculés en divisant le poids total des piles collectées dans la province au cours de l'année de déclaration par le total sur la base d'une moyenne mobile sur trois ans. La formule standard pour le calcul du taux de récupération est la suivante :

$$\text{Taux de récupération} = \frac{\text{Piles collectées en 2024}}{\text{Moyenne des ventes sur le marché pour 2021, 2022,}}$$

Cependant, il faudra trois années complètes pour établir la moyenne mobile depuis le lancement du programme en milieu d'année en 2024. L'utilisation des données sur les ventes sur le marché des années antérieures de divulgation est plus réaliste compte tenu du délai observé entre le moment de l'achat, la fin de la durée de vie des piles et leur élimination dans un lieu de collecte. Pour aborder la durée de vie du produit et conformément aux autres

une fois que des données sur les ventes sur 3 ans seront disponibles pour la Nouvelle-Écosse, le dénominateur sera calculé en fonction d'une moyenne mobile de trois ans. Le poids de la batterie est basé sur les unités vendues dans la province, telles que déclarées par les membres d'Appel à Recycler par le biais de la remise des frais de gestion environnementale (FGE) et converties en poids selon les normes de l'industrie.

5.2. Processus d'exploitation

Collection

Le programme *Recyclez vos Batteries, Canada !* Le programme commence par fournir aux consommateurs un accès facile aux sites de collecte afin de leur permettre de participer au maximum au programme. Par l'intermédiaire de partenaires de collecte partout dans la

province, nous offrons aux consommateurs la commodité et un processus de dépôt simple. Nos partenaires de collecte utilisent l'une des deux méthodes de collecte suivantes : le programme de boîtes ou le programme en vrac. Les sites du programme de boîtes reçoivent gratuitement les boîtes ignifuges d'Appel à Recycler. Chaque boîte peut contenir jusqu'à 30 kilogrammes de piles. Notre programme de vrac s'adresse aux installations qui génèrent de grandes quantités de batteries à recycler (250 kg minimum par expédition). Appel à Recycler couvre les frais d'expédition pour les programmes en vrac et en boîte.

Expédition et tri

Les piles collectées par l'entremise d'Appel à Recycler en Nouvelle-Écosse sont triées et regroupées principalement par Laurentide au Québec. Le contenu est pesé et trié dans l'installation en fonction de la chimie de la batterie, puis expédié vers les processeurs de recyclage appropriés en fonction de sa composition chimique.

Appel à Recycler exerce ses activités conformément aux normes d'expédition et de transport intraprovinciales et interprovinciales établies par Transports Canada, Environnement Canada, le ministère de l'Environnement et de l'Action climatique et toutes les autres normes provinciales des ministères de l'Environnement et des Transports.

Afin d'accroître la sécurité lors de la manipulation et du transport des piles au Canada, tous les contenants de collecte de piles d'Appel à Recycler sont dotés d'une doublure ignifuge innovante. Le revêtement offre une couche supplémentaire de protection contre toute charge résiduelle que les batteries en fin de vie pourraient encore avoir pendant le processus de collecte, de transport et de recyclage.

Traitement

Appel à Recycler s'associe à différents processeurs pour assurer une performance optimale. Dans la mesure du possible, le programme recherche des partenaires locaux dans le secteur de la transformation afin de réduire son empreinte de transport. Toutes les

installations de traitement utilisent les procédés thermiques, mécaniques et chimiques les plus récents et les plus efficaces pour récupérer des matériaux tels que le nickel, le fer, le plomb, le cadmium et le cobalt.

6. Gestion des produits récupérés et traitement des matériaux

Le recyclage est le moyen le plus efficace et le plus pratique de détourner les batteries usagées des sites d'enfouissement et de contribuer à l'économie circulaire. Appel à Recycler s'engage fermement à mettre en œuvre le programme de collecte, de transport et de recyclage des piles le plus sûr, le plus efficace, le plus transparent et le plus socialement responsable au Canada. À cette fin, il a été le premier programme du genre à obtenir la certification Recyclage responsable (R2), la principale certification de l'industrie du recyclage électronique, et continue d'être la seule organisation de recyclage de batteries au Canada certifiée selon quatre normes de sécurité pour la collecte, le transport et le recyclage des batteries : R2v3, ISO 14001, ISO 45001 et ISO 9001. Ces distinctions confirment le strict respect continu par Appel à Recycler d'exigences strictes en matière de collecte et de traitement sûrs et sécuritaires des batteries, et de gestion appropriée en aval de ses collectes de batteries, ce qui comprend l'interdiction d'exporter vers des pays en développement ou d'envoyer des matériaux dans des sites d'enfouissement locaux, et son engagement envers l'environnement et la santé et la sécurité au travail.

Dans la mesure du possible, Appel à Recycler fait appel à des fournisseurs de services locaux pour minimiser son empreinte environnementale. Ses trieurs et transformateurs agréés utilisent des techniques de pointe pour récupérer les matériaux conformément aux normes les plus élevées en matière d'environnement, de transport, de santé et de sécurité, ainsi que d'opérations financières.

Vous trouverez ci-dessous un rapport sur les taux d'efficacité de recyclage (RER) d'Appel à Recycler par chimie afin de démontrer la quantité de matériaux récupérés de chaque chimie de batterie qui peuvent être utilisés dans des produits secondaires.

Taux d'efficacité du recyclage pour 2024 – sans processeurs identifiés

Taux d'efficacité du recyclage	**Composition chimique des piles rechargeables**								**Composition chimique des piles primaires**					
Types de piles	**Ni-Cd**		**Li-ION**	**Ni-MH**		**PPSPA**			**Alcaline**					**Lithium***
Métaux	73%	72%	72%	77%	92%	79%	79%	68%	22%	30%	18%	10%	54%	0%
Plastiques	0%	0%	0%	0%	0%	9%	9%	4%	0%	0%	0%	0%	2%	0%
Electrolytes /récupération secondaire	0%	0%	0%	0%	0%	4%	4%	0%	0%	0%	0%	22%	4%	0%
Produits et agrégats (black mass)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	73%	52%	62%	56%	45%	0%
Récupération totale en %	**73%**	**72%**	**72%**	**77%**	**92%**	**92%**	**92%**	**72%**	**95%**	**82%**	**80%**	**88%**	**95%**	**0%**
Non récupéré - pour une utilisation sur le marché secondaire pendant le processus de recyclage : eau, oxygène, plastiques, produits organiques (carbone, électrolytes) - élimination	27%	28%	28%	23%	8%	8%	8%	28%	5%	18%	20%	12%	5%	100%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

* Appel à Recycler effectue régulièrement des contrôles préalables pour s'assurer que le programme et ses fournisseurs de services sous contrat fonctionnent conformément aux normes environnementales les plus strictes. Appel à Recycler a découvert que son fournisseur de services de traitement des piles primaires au lithium ne respectait pas ces normes, ce qui a eu un impact sur le taux d'efficacité du recyclage pour ce type de piles. Appel à Recycler a

depuis élaboré un plan d'action correctif, mis sous contrat et formé un transformateur capable de respecter les normes environnementales du programme pour corriger la situation et améliorer les futurs résultats.

7. Financement du programme

Appel à Recycler perçoit des frais de gestion environnementale (FGE) pour financer le programme, y compris, mais sans s'y limiter, les communications, les collectes, le transport, le traitement et l'administration. Les écofrais s'appliquent à chaque unité de piles primaires et de piles rechargeables vendues dans la province et peuvent être appliqués à certains produits contenant des piles facilement amovibles, comme les outils de jardinage, les outils de construction et de rénovation, les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone, les lampes de poche et les projecteurs portatifs, les jouets électroniques, les vélos électriques et les scooters électriques. Appel à Recycler surveille les revenus pour s'assurer que la structure tarifaire reflète fidèlement les coûts du programme.

Veuillez consulter l’annexe C pour les états financiers vérifiés d'Appel à Recycler, qui détaillent le total des frais d'écoprélèvement en Nouvelle-Écosse pour financer le programme, le montant dépensé pour le fonctionnement et l'administration du programme, et le montant consacré à l'éducation, à la sensibilisation et à la communication du public. Le programme n'offre pas d'incitatifs au recyclage, par conséquent, aucun n'est divulgué dans les états financiers.

8. Rapports organisationnels – Produits et dépenses

Appel à Recycler Canada, Inc.
État des revenus et des charges – Nouvelle-Écosse
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Revenu

Frais d'intendant	986 959 $
Chiffre d'affaires total	**986 959 $**

Dépense

Gestion et traitement des matériaux	344 025 $
Éducation et sensibilisation du public	140 565 $
Autre (salaire, professionnel, administratif)	209 387 $
Total des charges	**693 977 $**
Revenus excédentaires par rapport aux dépenses	**292 982 $**

Appel à Recycler Canada, Inc.

Ventes sur le marché en kg – Nouvelle-Écosse 2024

Primaire	362,717
Rechargeable	78,156
Total Kgs	**440,873**

Pour consulter le rapport annuel 2024 d'Appel à Recycler, visitez :
https://appelarecycler.ca/a-propos/#annualreports
Les états financiers vérifiés d'Appel à Recycler Canada sont inclus dans l'annexe C du présent document et se trouvent également dans le rapport annuel 2024.

Annexe A – Conseil d'administration d'Appel à Recycler Canada

Au 31 décembre 2024

David Collie, président, Indépendant

Joe Borsellino, Château Manis Electronics Inc.

Annalise Czerny, indépendante

Peter Daley, Dollarama Inc.

Tammy Giroux, General Motors du Canada

Marc Guitor, Panasonic Canada Inc.

Raman Johal, London Drugs Ltd.

Kevin Rejent, Energizer Holdings, Inc.

Paul Neilsen, Live to Play Sports

James McPhedran, indépendant

Alan Moyer, indépendant

Alma Obeid, Société Canadian Tire

Tim Reuss, Association canadienne des concessionnaires d'automobiles

Harriet Velazquez, Velazquez Consulting Inc. (Indépendant)

Brian Temins, Cassels Brock & Blackwell (secrétaire du Conseil)

Annexe B – Membres d'Appel à Recycler la Nouvelle-Écosse

Au 31 décembre 2024

Compagnie 3M Canada
Acer America Corporation
Acklands-Grainger Canada Inc.
Produits d'éclairage Aimlite
Amplifon - Oreille Miracle
Apple Canada Inc
BDI, une division de Bell Mobilité
Best Buy Canada Ltée 1000
Bike Co LLC
Bose Limited
La Société Canadian Tire Ltée
Canon Canada Inc.
Château Manis Electronics
Chevron Amérique du Nord
Costco Wholesale Canada Ltée
Couche-Tard Inc.
CTG Brands Inc
Dell Canada Inc.
Dollarama S.E.C.
Duracell Canada Inc
Dynabook Canada Inc
Dyson Canada Limitée
Pennsylvanie Est, Canada
ECHO Power Equipment (Canada)
Energizer Canada Inc
EUCAN Distribution Inc.
Fastenal Canada, Ltd. ON100
FERMETCO INC.
Division FuturPlus de Cathelle Inc.
Gazelle États-Unis, LLC
GE Healthcare Canada, Inc.
Giant Tiger Stores Limited
Grand & Toy Ltd.
Grin Technologies Ltd.
Groupe BMR Inc.
Guillevin International Cie
HAWTHORNE CANADA LIMITÉE
Société Hilti Canada
Hitfar Concepts Ltd.
Home Hardware Stores Limited
Husqvarna AB
Société en commandite IKEA Canada
IKEA Supply AG
Imperial Dade Canada Inc.
John Deere Canada ULC
KMS Tools and Equipment Ltd
Kona Bicycle Company Inc.
L'Image Home Products Inc.
Vente au détail de la marque Lego
Les Pièces d'Auto Transit Inc
Groupe sportif Live to Play Inc.
Loblaws Inc.

Makita Canada, Inc.
Mattel Canada Inc.
McKesson Canada
Miele Canada
Motorola Solutions Canada
Mountain Equipment Company Ltd
MSA Safety Sales LLC
Audience nationale (Connect Hearing)
Newell Brands Canada
NICA Power Battery Corp
Nikon Canada Inc
Oracle Canada ULC
Orgill Inc
Équipement de plein air Canada
Peavey Industries Limited
Premier Tech Ltée
Princess Auto Ltd
Rad Power Bikes LLC
Rexel Atlantique
Rexel Canada Électrique Inc
Rocky Mountain, division d'Industries
RAD Inc. (Procycle)
RONA Inc.
S.P.Richards Co. Canada, Inc.
Schneider Electric IT États-Unis
Scotts Canada Ltée
SharkNinja Exploitation LLC
Shimano Canada LTD
Shopper+Inc
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix Inc.
Outils encliquetables du Canada Ltée
Sobeys Capital Inc
Sonia Guertin Audioprothésiste
Sonos Inc.
Composants de vélo spécialisés Canada
Produits standard inc.
Stanley Black & Decker Canada
Stanpro (Standard Pro Inc,)
Bureau en Gros Canada ULC
Staples Professionnel, Inc.
Stihl Limité
Techtronic Industries Canada, Inc.
TELUS Mobilité
Tenaquip Limitée
Home Depot du Canada, Inc.
Toys R Us Canada, LTD
Trek Bicycle Canada ULC
Société Uline Canada
Société Ultralife
Uni-Sélect Canada Inc.
Walmart Canada
Wesco Distribution QC
Wurth Canada Limitée
Yamaha Motor Canada
Yeti Cycling LLC
Nombre total de membres : 106

Annexe C – États financiers vérifiés

Appel à Recycler Canada, Inc.

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Tél. : 416 865 0200
Télécopieur : 416 865 0887
www.bdo.ca

BDO Canada S.E.N.C.R.L./s.r.l.
222, rue Bay
Bureau 2200, C.P. 131
Toronto (Ontario) M5K 1H1
Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres d'Appel à
Recycler Canada, Inc.

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Appel à Recycler Canada, Inc. (l'« Entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, les états des variations de l'actif net, de l'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la *section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'entité, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations
La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations incluses dans le rapport annuel, à l'exclusion des états financiers et du rapport de notre vérificateur à ce sujet.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à ce sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, il nous incombe de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, de déterminer si les autres informations ne sont pas significativement incohérentes avec les états financiers ou les connaissances que nous avons acquises dans le cadre de l'audit, ou si elles semblent être des anomalies importantes. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative à l'égard de ces autres informations, nous sommes tenus d'en faire état dans le présent rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation et d'utiliser la méthode comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'elle n'ait l'intention de liquider l'Entité ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs, et de publier un rapport de l'auditeur dans lequel nous exprimons notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de déceler une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De plus, nous :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle interne pertinente pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Évaluer la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Tirer une conclusion sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations fournies à ce sujet dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener l'entité à cesser d'être en activité.

- Évaluer la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière qui donne une image fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet, entre autres, de la portée et du calendrier prévus de l'audit et des constatations importantes de l'audit, y compris toute lacune importante du contrôle interne que nous avons relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, Experts-comptables agréés

Toronto (Ontario)
18 juin 2025

Appel à Recycler Canada, Inc. État de la situation

31 décembre	2024	2023
Actif		
Encaisse (note 2)	**$ 3,292,795**	$ 2,141,682
Comptes débiteurs	**8,460,093**	5,709,862
Titres négociables (note 3)	**24,215,362**	29,250,959
Autres actifs	**715,975**	540,795
	36 684 225 $	37 643 298 $
Passif et actif net		
Créditeurs et charges à payer (notes 4 et 8)	**$ 8,551,679**	$ 5,711,095
Actif net non affecté		
Non désigné	**10,430,905**	8,969,026
Conseil désigné (note 5)	**17,701,641**	22,963,177
	28,132,546	31,932,203
	36 684 225 $	37 643 298 $

Les notes et annexes y afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Appel à Recycler Canada, Inc. État des variations de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	Non désigné	Conse il désigné	2024 Total	2023 Total
Solde au début de l'exercice	**$ 8,969,026**	**22 963 177 $**	**31 932 203 $**	36 890 818 $
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux dépenses	**1,461,879**	**(5,261,536)**	**(3,799,657)**	(4,958,615)
Solde à la fin de l'année	**10 430 905 $**	**17 701 641 $**	**28 132 546 $**	31 932 203 $

Les notes et annexes y afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Appel à Recycler Canada, Inc. État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31	**2024**	2023
Revenus		
Frais d'intendant	**34 727 143 $**	27 508 479 $
Revenus de placements	**1,844,053**	1,850,542
Autre	**894,417**	240,177
	37,465,613	29,599,198
Dépense		
Gestion et traitement des matériaux (note 6)	**27,228,644**	22,742,710
Éducation et sensibilisation du public	**6,491,928**	5,017,534
Autres (salaire, professionnel, administratif)	**7,544,698**	6,797,569
	41,265,270	34,557,813
Insuffisance des revenus par rapport aux charges	**(3 799 657)**	$ (4,958,615)

Les notes et annexes y afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Appel à Recycler Canada, Inc. État des flux de

Pour l'exercice terminé le 31	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Insuffisance des revenus par rapport aux charges	**(3 799 657)**	(4 958 615)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
(Profit) perte nette réalisée et latente sur les placements	**(944,557)**	(1,028,928)
	(4,744,214)	(5,987,543)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	**(2,750,231)**	1,292,531
Créditeurs et charges à payer	**2,840,584**	108,582
Autres actifs	**(175,180)**	(117,554)
	(4,829,041)	(4,703,984)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Négociables	**5,980,154**	2,535,654
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**1,151,113**	(2,168,330)
Trésorerie, début d'année	**2,141,682**	4,310,012
Trésorerie, fin d'année	**3 292 795 $**	$ 2,141,682

Les notes et annexes y afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Appel à Recycler Canada, Inc. Notes afférentes aux états financiers

1. Principales conventions comptables

Nature et objet des opérations

Appel à Recycler Canada, Inc. (l'« Entité ») est un organisme sans but lucratif formé le 1er janvier 2017. Le siège social de l'entité est enregistré à Toronto, en Ontario, et exerce ses activités dans l'ensemble du Canada.

L'objectif de l'entité est de promouvoir le bien-être social en abordant les préoccupations environnementales liées au recyclage ou à l'élimination appropriée des piles des consommateurs. L'entité met en œuvre des programmes de collecte et de recyclage des piles et des batteries et éduque le public sur l'élimination et le recyclage appropriés des piles et des produits connexes.

L'Entité cherche à être le chef de file dans la collecte, le transport et le recyclage écologiquement rationnels des piles et des produits connexes. L'Entité s'engage en faveur d'un environnement plus propre et plus sain par l'éducation du public sur le recyclage des batteries. Tous les aspects des activités de l'entité sont menés dans le respect de l'environnement, car l'entité est convaincue qu'une saine gestion environnementale des produits et de saines pratiques commerciales vont de pair.

L'Entité est exonérée d'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Comptabilisation des produits sur la base comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

L'Entité suit la méthode du report pour la comptabilisation des produits.

Les revenus non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les frais d'intendance sont reçus des intendants légalement tenus dans les provinces réglementées (QC, ONT, C-B, MB, I-P-É, SK et N.-É.), et des fabricants de batteries non légalement tenus dans toutes les autres administrations en fonction des ventes dans ces juridictions. L'entité comptabilise ces frais à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les unités de batterie sont vendues par les intendants aux consommateurs et aux entreprises.

Les coûts de la collecte et du recyclage correspondants de certaines de ces batteries peuvent survenir au cours d'années ultérieures, et ces coûts associés sont déclarés comme des charges de l'Entité dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Appel à Recycler Canada, Inc. s'engage à collecter et à recycler ces piles.

1. Principales conventions comptables (suite)

Comptabilisation des produits - Suite

Les revenus de placement nets non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus non affectés provenant de la vente de matériaux recyclés sont comptabilisés dans le résultat lorsque les matériaux récupérés sont vendus et le montant à récupérer peut être estimé et la collecte est raisonnablement assurée.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au reconnaissance.

Au cours des périodes subséquentes, les actions négociées sur un marché actif et les dérivés sont présentés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée dans le résultat. Tous les autres instruments financiers sont présentés au coût ou au coût amorti déduction faite de la dépréciation. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont passés en charges pour les éléments évalués à la juste valeur et imputés à l'instrument financier pour ceux évalués au coût amorti.

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Lorsqu'un changement significatif dans le calendrier ou le montant attendu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier est identifié, la valeur comptable de l'actif financier est réduite et le montant de la dépréciation est comptabilisé dans le résultat net. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, à condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été déclaré à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée antérieurement, et que le montant de la reprise soit comptabilisé dans le résultat net.

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers nécessite une gestion pour faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur certains montants et informations publiés. Les éléments assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent :

- charges à payer
- Répartition des dépenses
- provision pour créances douteuses

Comptes débiteurs

Les sommes irrécouvrables sont radiées au moment où la
Les comptes sont jugés irrécouvrables. Il n'y a pas de provision pour créances douteuses au 31 décembre 2024, car la direction de l'entité considère que toute créance irrécouvrable possible est négligeable.

Dépense

Les coûts de gestion et de traitement des matériaux sont enregistrés lorsque les services de collecte et de traitement (fret, manutention, recyclage des matériaux) ont été fournis. Les autres dépenses sont comptabilisées comme engagées.

2. Argent

L'entité conserve la majorité de son solde de trésorerie dans une institution financière canadienne. La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure ce compte jusqu'à concurrence de 100 000 $ pour cette institution financière. De temps à autre, l'ensemble des fonds détenus dans cette institution peut dépasser les limites assurées par la SADC et ne pas être couvert par l'assurance de la SADC. La direction ne prévoit pas d'effet significatif sur la situation financière de l'entité à la suite de cette concentration.

3. Négociables

La valeur comptable des placements se compose des éléments suivants :

	2024	2023
À la juste valeur :		
Liquidités détenues pour un placement à long terme	**1 288 669 $**	$ 889,018
Obligations	**15,215,224**	17,451,919
Participations	**5,188,026**	8,528,393
Fonds immobiliers	**1,179,394**	1,335,543
Investissements dans les hedge funds	**1,233,290**	920,999
Fonds de métaux précieux et de matières premières	**110,759**	125,087
	24 215 362 $	29 250 959 $

4. Envois de fonds du gouvernement

Les créditeurs et charges à payer comprennent les versements gouvernementaux à payer 297 817 $ (147 899 $ en 2023).

5. Actif net désigné par le conseil d'administration

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration de l'entité a désigné une valeur de 17 701 641 $ (22 963 177 $ en 2023) pour une utilisation future dans les provinces réglementées du Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse. Les soldes désignés par province réglementée sont les suivants :

	2024	2023
Québec	**10 452 773 $**	12 035 871 $
Ontario	**(4,649,997)**	(244,067)
Colombie-Britannique	**8,148,982**	8,175,136
Manitoba	**2,388,077**	2,388,515
Île-du-Prince-Édouard	**(170,352)**	(181,468)
Saskatchewan	**1,239,176**	789,190
Nouvelle-Écosse	**292,982**	-
Total	**17 701 641 $**	22 963 177 $

6. Gestion et traitement des matériaux

La gestion et le traitement des matériaux comprennent les éléments suivants :

	2024	2023
Gestion et traitement des matériaux	**28 587 793 $**	23 735 105 $
Revenus des matériaux recyclés	**(1,359,149)**	(992,395)
	27 228 644 $	22 742 710 $

7. Répartition des dépenses

Les dépenses sont facturées directement à leur juridiction respective en fonction des coûts réels engagés. Lorsque les charges ne sont pas identifiées à une juridiction spécifique, mais profitent à toutes les juridictions, elles sont réparties entre les juridictions en fonction de la méthode d'allocation de l'entité. Les coûts de collecte et de traitement sont répartis en fonction des collectes de piles pour chaque administration. Le salaire et les avantages sociaux sont répartis en fonction de la répartition du temps des employés par juridiction. D'autres dépenses, y compris les honoraires professionnels, le marketing général, les communications et la promotion, les coûts des services partagés, les fournitures de bureau et l'occupation, qui ne peuvent être attribuées à une administration particulière, sont réparties en fonction de la population totale à la fin de l'année dans la province ou le territoire.

8. Arrangements contractuels importants

L'entité est régie par un conseil d'administration distinct et indépendant de son ancienne entité mère, mais continue de contracter des services de TI (y compris les services de comptabilité et de gestion de 2023) auprès d'Appel à Recycler, Inc. États-Unis. Les frais payés pour les services contractuels à Appel à Recycler, Inc. US pour 2024 se sont élevés à 1 004 074 $ CA (1 075 586 $ en 2023). Ces frais sont imposés à l'entité, déduction faite d'un recouvrement de frais de $Nil aux États-Unis (272 187 $ en 2023) perçu par Appel à Recycler, Inc. US pour les frais de licence de vente de batteries perçus auprès d'entreprises de batteries américaines qui vendent sur certains marchés canadiens. Les créditeurs et charges à payer comprennent les $Nil CA (199 742 $ en 2023) à l'égard de ces services contractuels.

9. Instruments financiers Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. L'Entité est exposée à un risque de crédit résultant de la possibilité que les personnes inscrites de l'Entité manquent à leurs obligations financières ; s'il y a concentration d'opérations effectuées avec la même contrepartie ; ou d'obligations financières qui ont des caractéristiques économiques similaires de sorte qu'elles pourraient être affectées de la même manière par l'évolution de la conjoncture économique. Les instruments financiers de l'entité qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit se rapportent principalement à ses débiteurs. Les personnes inscrites de l'Entité sont nombreuses et diversifiées, ce qui réduit la concentration des risques. La direction évalue de près la recouvrabilité afin d'atténuer ce risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché.

L'entité est exposée à un risque financier découlant des fluctuations de la vente de piles recyclables et de produits électroniques grand public. Ce risque est minimisé par une diminution correspondante prévue des dépenses liées à l'exécution du programme et au processus de recyclage, ainsi que par les règlements établis par le ministère de l'Environnement respectif de chaque territoire où l'entité exerce ses activités.

L'entité est exposée au risque de marché en raison de ses investissements dans des titres négociables, dont la valeur fluctue en fonction des fluctuations des valeurs de marché. Les politiques d'investissement de l'Entité sont conçues pour atténuer ce risque par la diversification du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. L'Entité est exposée au risque de change en raison de son accord contractuel important pour des services informatiques (2023 - y compris les services comptables et de gestion) avec une organisation américaine et de ses avoirs en portefeuille d'actions libellés en devise américaine.

10. Engagements

L'Entité a conclu divers engagements de location d'immeubles. Les paiements prévus au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

	2025	2026	2027	2028	2029
Québec	$ 37,933	$ 3,178	$ -	$ -	$ -
Colombie-Britannique	20,526	-	-	-	-
Ontario	37,215	113,104	116,038	116,772	118,975
	$ 95,674	$ 116,282	$ 116,038	$ 116,772	$ 118,975

11. Éventualités

Au cours de l'exercice 2021, l'entité a effectué des examens auprès de divers fournisseurs de services de la province de l'Ontario qui ont recueilli des matières recyclables pour le compte de l'entité. À la suite des examens, certains fournisseurs de services ont vu leur contrat résilié pour non-conformité aux exigences du programme.

Au moment des résiliations, un fournisseur de services avait déjà soumis à l'entité des factures de 1,4 million de dollars pour des matériaux collectés qui sont inclus dans les comptes créditeurs. Après la date de résiliation de l'entente, aucun autre matériel n'a été accepté du fournisseur de services et aucun autre paiement n'a été effectué sur le solde impayé des comptes fournisseurs.

À la résiliation de l'accord, l'entité a exigé le remboursement des montants antérieurs versés au fournisseur de services sur la base des observations formulées lors de ses examens de conformité.

En plus des 1,4 million de dollars de comptes créditeurs en litige, le fournisseur de services a déposé une réclamation pour un montant supplémentaire de 10,5 millions de dollars en frais et en dommages-intérêts. L'entité, à son tour, a déposé une réclamation pour 5,2 millions de dollars en dommages-intérêts, plus les intérêts et les frais.

La direction n'est pas en mesure d'estimer la probabilité d'un recouvrement ou de pertes à l'issue de cette affaire et, par conséquent, aucune autre provision n'a été constituée dans ces états financiers. Les gains ou les pertes seront enregistrés au moment où ils seront connus.

L'Entité est soumise à d'autres réclamations légales possibles dont la légitimité ou l'ampleur ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle. Après la fin de l'exercice, une réclamation en dommages-intérêts de 15,0 millions de dollars a été déposée contre l'entité. Étant donné que la direction n'est pas en mesure d'estimer la probabilité d'une perte à l'heure actuelle, aucune provision n'a été constituée à l'égard de ces réclamations dans les présents états financiers. Toute perte sera enregistrée au moment où elle sera connue.

Après la fin de l'exercice, trois des membres de l'entité en Ontario feront l'objet d'ordonnances de pénalités administratives de la part de l'organisme de réglementation d'un montant de 2,8 millions de dollars. Ces ordonnances font actuellement l'objet d'un appel, et le montant final et le calendrier sont encore incertains. L'Entité pourrait être touchée par l'issue des appels. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Toute perte

sera enregistrée au moment où elle sera connue.

Calendrier des activités d'Appel à Recycler Canada, Inc. - Nouvelle-Écosse

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2024
Revenu	
Frais de gestion	$ 986,959
	986,959
Dépense	
Gestion et traitement des matériaux	344,025
Éducation et sensibilisation du public	140,565
Autres (salaire, professionnel, administratif)	209,387
	693,977
Excédent des revenus sur les charges	292,982
Actif net au début de l'exercice	-
Actif net à la fin de l'exercice	$ 292,982